

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'envoi de la convocation : 28/05/2025

Date d'affichage : 28/05/2025

Date de réunion : 05/06/2025

Nombre de Conseillers en exercice : 27 Présents : 23 Votants : 27

Le 05 JUIN 2025 à 20 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. JEHENNE Adrien, Maire.

Étaient présents : M. JEHENNE Adrien, Maire, M. GIROULT David, Maire Délégué, Mme HAMEL Manuella HAMEL, M. GAHERY Jérôme, M. MESTRES François, M. ROGER Mickaël, Les Adjoints, Mme HARIVEL Magali, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme MAUDUIT-JOSEPH Nelly, M. HILI Damien, M. DANGUY Sébastien, Mme ARSENE Anne-Marie, Mme MARIE Christelle, M. BOULAY Didier, Mme BONNEL Marlène, Mme GERY Camille, M. LEMOUSSU Bernard, Mme HEUZÉ Séverine, M. HUARD Patrick, Mme LEFRANC Elisabeth, M. de LA PERRAUDIERE Louis-René, M. RENAULT Joël et Mme LEPROVOST Séverine, Les Conseillers

Absents excusés : Mme JEHAN Nadia, Mme DESVOL, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU et M. SALLES Daniel

Pouvoirs : Mme JEHAN Nadia donne pouvoir à Adrien JEHENNE, Mme DESVOL Emilie donne pouvoir à François MESTRES, M. SALLES Daniel donne pouvoir à M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HILLIOU Evelyne HILLIOU donne pouvoir à Bernard LEMOUSSU
Secrétaire de séance : Mme Séverine HEUZE.

Autorisation donnée au Maire de poursuivre l'étude et la négociation d'opportunité d'acquisition foncière

Monsieur Le Maire explique que Messieurs AVELINE propriétaires de parcelles rue Jules LABICHE, ont proposé au Maire lors d'une sollicitation de rendez-vous, de vendre à la commune une partie de leur terrain situé rue Jules LABICHE qui jouxte le Parc Saint Lys et le COSEC.

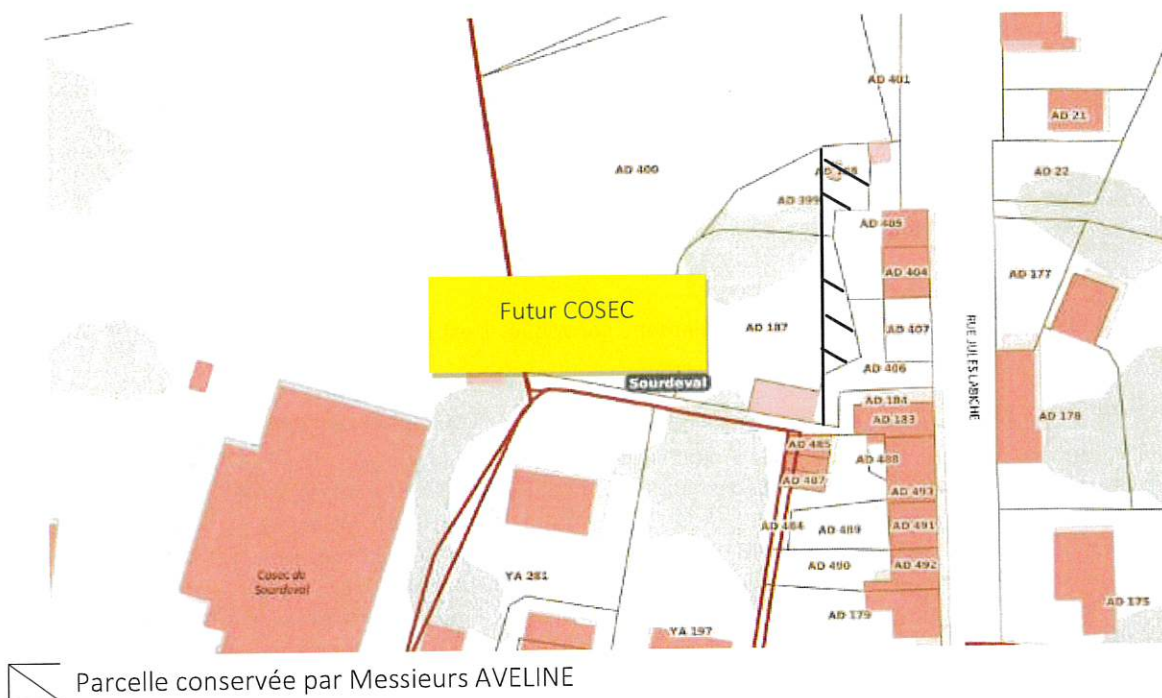
Il s'agit des parcelles :

- AD187 d'une surface de 735m²
- AD399 d'une surface de 255m²

Messieurs AVELINE ont exprimé leur souhait de conserver le bâtiment cadastré AD188, situé sur la parcelle AD399 dans le cadre d'un projet immobilier.



Cette demande implique un redécoupage parcellaire afin de permettre un aménagement plus cohérent du site et de garantir la bonne intégration du projet dans son environnement.



Cette opportunité permettrait à la commune de disposer d'un espace pour potentiellement réaménager le terrain de pétanque nécessaire avec la nouvelle implantation du nouveau COSEC, végétaliser cet espace, puis, créer un cheminement piéton pour relier le Parc Saint Lys au Groupe Scolaire André Bruno, à la place de l'ancien COSEC, agrandir l'esplanade pour y installer une scène pour les concerts de l'été par exemple.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à poursuivre l'approfondissement de cette opportunité, notamment en termes de consultation des domaines et en termes de négociation d'achat des parcelles.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.
A Sourdeval, le 05 JUIN 2025.

Le Maire,
Adrien JEHENNE

